

Litige entre bailleur et particulier

Par Ciitronelle, le 01/03/2020 à 11:32

Bonjour,

Jai eu l'état des lieux de mon ancien appartement et celui ci c'est très bien passé. L'appartement était propre et aucun soucis à déclarer. Jai signé le compte rendu de l'état des lieux et la personne me l'a envoyé par mail. Je pensais donc récupérer ma caution sauf que 2 mois plus tard je reçois un courrier avec AR de mon ancien bailleur qui m'annonce que je leur doit 195e et que je ne récupérerai pas ma caution. Joint au courrier une facture pour du nettoyage fait dans l'appartement d'un valeur de 580e. Je trouve ça hors de prix pour un 64m2 et qui plus est il n'y avait aucun nettoyage à prévoir car l'appartement était en très bon état. Je ne souhaite pas leur payer les 195e en plus avant davoir des explications!

Vers qui puis je me tourner pour avoir de l'aide car je suis en train de me faire prendre clairement pour une imbécile ?

En vous remerciant pour vos futures réponses.